



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 9 janvier 2017

Semaine

OFSP-Bulletin 02/2017

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

Liste des spécialités: La liste des spécialités peut être consultée sur internet sous: www.listedesspecialites.ch, p. 10

Mise au concours du Centre de compétence pour les investigations de flambées, p. 19

Impressum

EDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)
www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79
drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

IMPRESSION

ea Druck AG
Zürichstrasse 46
CH-8840 Einsiedeln
Téléphone 055 418 82 82

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 5050
Fax 058 465 50 58
verkauf.zivil@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :
www.bag.admin.ch/bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses _____	4
Statistique Sentinella _____	6
Liste des spécialités: La liste des spécialités peut être consultée sur internet sous: www.listedesspecialites.ch _____	10
Mise au concours du Centre de compétence pour les investigations de flambées _____	19

Déclarations des maladies infectieuses

Maladies infectieuses :

En raison des vacances, les données de la semaine 52/2016 paraîtront dans la prochaine édition du Bulletin 3/17.

Les données provisoires sont disponibles sur Internet (www.bag.admin.ch)



LE DON D'ORGANES : PARLONS-EN

VIVRE-PARTAGER.CH

**Parler au nom des autres, ce n'est pas facile.
Je fais part de ma volonté à mes proches.
Ils pourront ainsi prendre la décision appropriée.**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

swiss
transplant 

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella:

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 30.12.2016 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	49		50		51		52		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³						
Suspicion d'influenza	89	6.7	122	8.4	208	16.4	223	51.7	160.5	20.8
Oreillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pneumonie	19	1.4	26	1.8	24	1.9	15	3.5	21	2.1
Coqueluche	10	0.8	9	0.6	8	0.6	2	0.5	7.3	0.6
Piqûre de tiques	1	0.1	0	0	0	0	0	0	0.3	0
Borréliose de Lyme	0	0	0	0	1	0.1	0	0	0.3	0
Herpès zoster	10	0.8	7	0.5	7	0.6	7	1.6	7.8	0.9
Névralgies post-zostériennes	1	0.1	0	0	0	0	0	0	0.3	0
Médecins déclarants	146		149		140		76		127.8	

Rapport hebdomadaire des affections grippales

Sous nos latitudes, les affections grippales surviennent de façon saisonnière. Jusqu'à présent, une vague de grippe est observée chaque hiver. D'une année à l'autre, l'intensité, la durée, les souches virales et les répercussions sur la population varient. Afin d'informer la population et les médecins en temps voulu de la vague de la grippe et de la couverture de la grippe par le vaccin, l'OFSP publie d'octobre à avril un rapport hebdomadaire avec une évaluation des risques.

Le seuil épidémique saisonnier est dépassé. Nous sommes dans la première moitié de la vague de la grippe, l'incidence est en hausse.

Semaine 52/2016 (état au 30.12.2016)

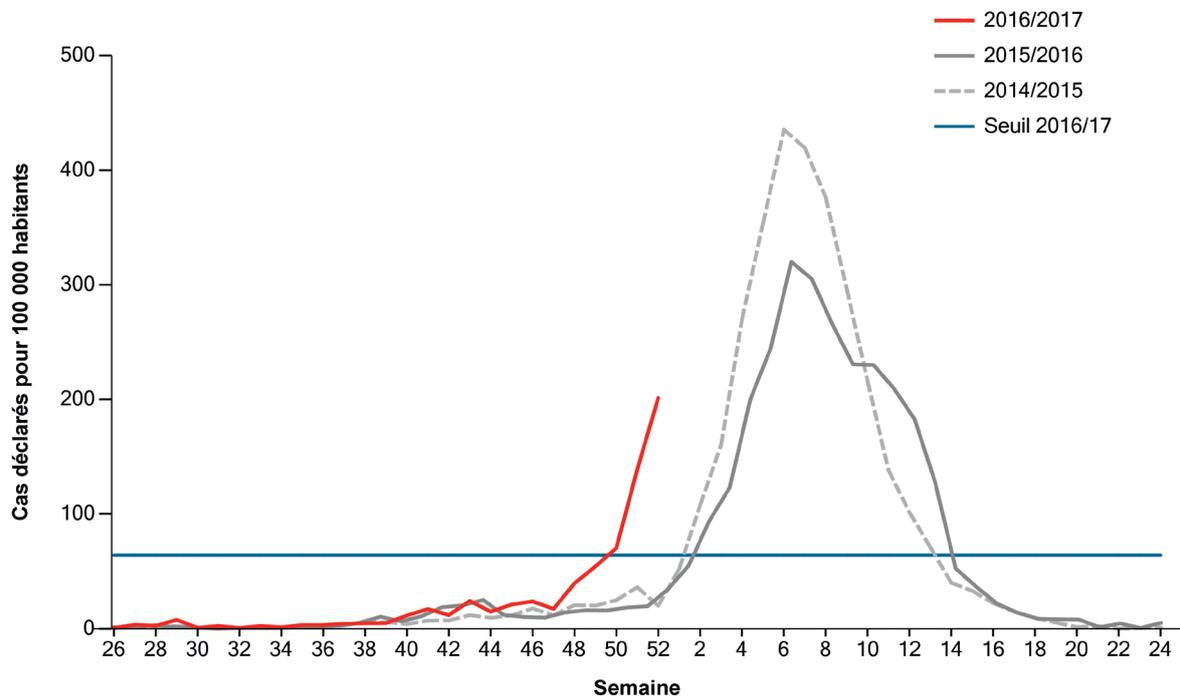
La propagation des affections grippales en Suisse est actuellement largement répandue. Durant la semaine 52, 76 médecins du système de surveillance Sentinella ont rapporté 51,7 cas d'affections grippales pour 1000 consultations. Extrapolé à

l'ensemble de la population, ce taux correspond à une incidence de 201 consultations dues à une affection grippale pour 100 000 habitants.

Le seuil épidémique saisonnier de 64 cas d'affections grippales pour 100 000 habitants a été dépassé en semaine 50/2016 (Figure 1).

L'incidence était la plus élevée dans la classe d'âge des 0 à 4 ans, avec une tendance ascendante dans toutes les classes

Figure 1
Nombre de consultations hebdomadaires dues à une affection grippale, extrapolé pour 100 000 habitants



d'âge (Tableau 1). La propagation de la grippe était répandue dans toutes les régions (Figure 2, Encadré). Durant la semaine 52, le Centre National de Référence de l'Influenza (CNRI) a mis en évidence des virus Influenza A dans 36 des 56 échantillons analysés dans le cadre du système de surveillance Sentinella (Tableau 2).

Tableau 1:
Incidence des consultations dues à une affection grippale en fonction de l'âge durant la semaine 52/2016

	Consultations dues à une affection grippale pour 100 000 habitants	Tendance
Incidence par âge		
0-4 ans	717	ascendante
5-14 ans	189	ascendante
15-29 ans	156	ascendante
30-64 ans	156	ascendante
≥65 ans	145	ascendante
Suisse	201	ascendante

Tableau 2:
Virus Influenza circulant en Suisse

Fréquence des types, sous-types et lignages d'Influenza isolés durant la semaine actuelle et les semaines cumulées, et couverture par les vaccins 2016/17

	Semaine 52/2016	Semaines cumulées 2016/17	Couverture par les vaccins*	
Part d'échantillons positifs	64 %	37 %	▲	■
Nombre d'échantillons testés	56	330	-	-
B Victoria	0 %	1 %	-	-
B Yamagata	0 %	2 %	-	-
B non sous-typé	0 %	0 %	-	-
A(H3N2)	97 %	93 %	-	-
A(H1N1)pdm09	3 %	4 %	-	-
A non sous-typé	0 %	0 %	-	-

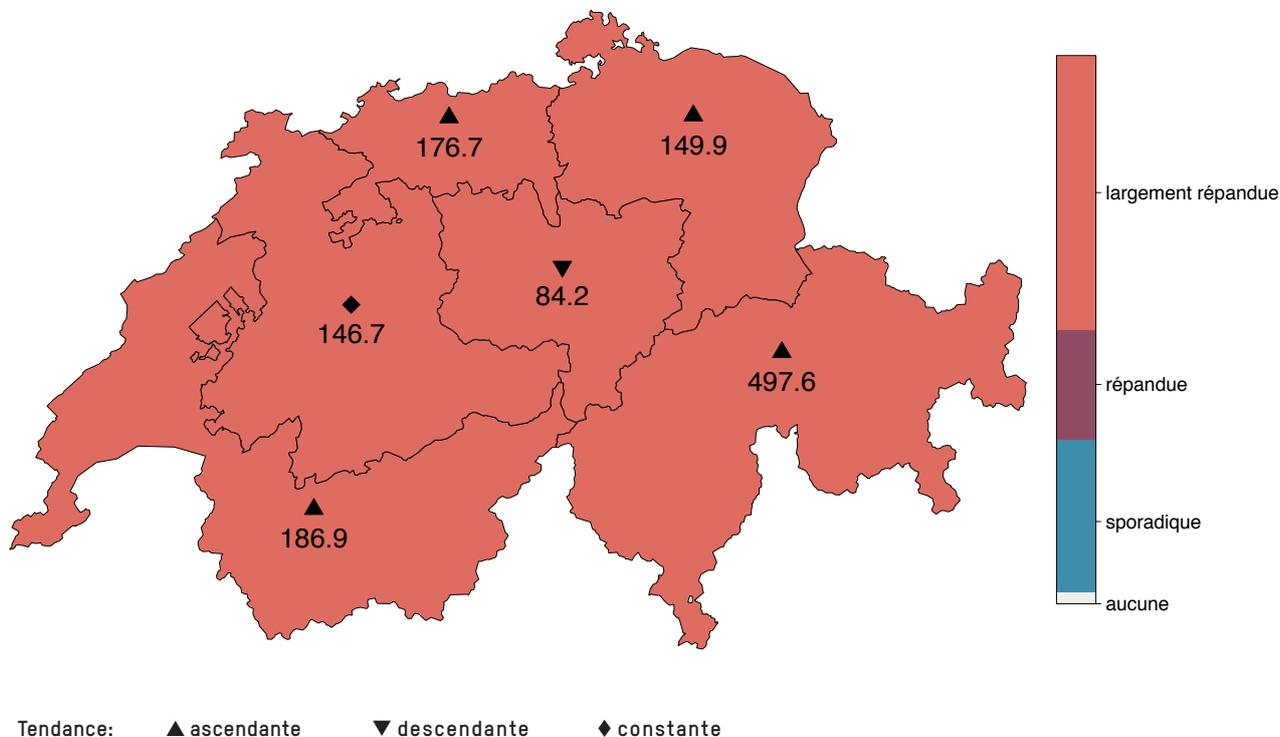
▲ Couvert par le vaccin trivalent 2016/17

■ Couvert par le vaccin quadrivalent 2016/17

* Données pas encore disponibles

Figure 2

Incidence des consultations pour 100 000 habitants et propagation par région Sentinella durant la semaine 52/2016



Région 1 (GE, NE, VD, VS), Région 2 (BE, FR, JU), Région 3 (AG, BL, BS, SO), Région 4 (LU, NW, OW, SZ, UR, ZG), Région 5 (AI, AR, GL, SG, SH, TG, ZH), Région 6 (GR, TI). Gris : aucune propagation, bleu : propagation sporadique, violet : propagation répandue, rouge : propagation largement répandue.

Situation internationale

En Europe, on a récemment observé une activité grippale généralement moyenne, avec une tendance à la hausse [1]. De même, l'Amérique du Nord et l'Asie ont enregistré une activité moyenne, avec une tendance à la hausse [2–5]. Le virus Influenza A(H3N2) était le sous-type le plus communément détecté dans l'hémisphère nord [1–5].

La surveillance sentinella de la grippe en Suisse

L'évaluation épidémiologique de la grippe saisonnière est basée :

- sur les déclarations hebdomadaires des affections grippales transmises par les médecins Sentinella ;
- sur les frottis nasopharyngés envoyés pour analyse au Centre National de Référence de l'Influenza (CNRI) à Genève ;
- sur tous les sous-types d'Influenza soumis à la déclaration obligatoire, confirmés par les laboratoires.

Les typages effectués par le CNRI en collaboration avec le système de déclaration Sentinella permettent une description en continu des virus grippaux circulant en Suisse.

Ce n'est que grâce à la précieuse collaboration des médecins Sentinella que la surveillance de la grippe en Suisse est possible. Elle est d'une grande utilité pour tous les autres médecins, de même que pour la population en Suisse. Nous tenons donc ici à exprimer nos plus vifs remerciements à tous les médecins Sentinella !

GLOSSAIRE

- Incidence :** Nombre de consultations pour affections grippales pour 100 000 habitants par semaine.
- Intensité :** Comparaison de l'incidence actuelle avec l'incidence historique. L'intensité est fournie seulement pendant l'épidémie. Elle se subdivise en quatre catégories : basse, moyenne, élevée et très élevée.
- Propagation :** La propagation se base:
- sur la proportion des médecins Sentinella qui ont déclaré des cas d'affections grippales et
 - sur la mise en évidence de virus Influenza au CNRI dans les échantillons prélevés par les médecins Sentinella.
- Elle est classée dans les catégories suivantes: aucune, sporadique, répandue, largement répandue
- Seuil épidémique :** Niveau de l'incidence à partir duquel la saison de la grippe se situe dans sa phase épidémique. Il est basé sur les données des dix saisons précédentes. Le seuil épidémique se situe à 64 cas d'affections grippales pour 100 000 habitants pour la saison 2016/17.
- Tendance :** Comparaison du niveau d'intensité de la semaine actuelle à celui des deux semaines précédentes. La tendance n'est fournie qu'après le dépassement du seuil épidémique et se subdivise en trois catégories: ascendante, descendante et constante.

Références

1. European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC). Seasonal Influenza – Latest surveillance data flunewseurope.org/ (accessed on 03.01.2017).
2. Weekly U.S. Influenza Surveillance Report. www.cdc.gov/flu/weekly/index.htm (accessed on 03.01.2017).
3. Canada Rapports hebdomadaires d'influenza. www.canadiensensante.gc.ca/diseases-conditions-maladies-affections/disease-maladie/flu-grippe/surveillance/fluwatch-reports-rapports-surveillance-influenza-fra.php (accessed on 03.01.2017).
4. Japan NIID Surveillance report of influenza. www.nih.go.jp/niid/en/influenza-e.html (accessed on 03.01.2017).
5. Chinas National Influenza Center weekly reports. www.chinaivdc.cn/cnic/ (accessed on 03.01.2017).

Liste des spécialités :

La liste des spécialités peut être consultée sur internet sous : www.listedesspecialites.ch

[] Le prix de fabrique servant de base au prix public autorisé

Valable à partir du 1^{er} janvier 2017

Groupe théér.	N° du dossier	PRÉPARATION/ (Substances actives) Emballages	Maison responsable	N° d'ISM	Année d'admission
I. Nouvelle admissions des préparations					
01.01.30 (L) †		DIAPHIN IR (Diamorphini hydrochloridum anhydricum)	Spital Eigenprodukte		
	20521	Tabl 200 mg 100 Stk CHF [309.00]		57724001	01.01.2017, A
Conformément à l'annexe 1 de l'OPAS (RS 832.112.31), v. chiffre 8, psychiatrie, traitement de substitution en cas de dépendance aux opiacés.					
(L) †		DIAPHIN SR (Diamorphini hydrochloridum anhydricum)	DiaMo Narcotics GmbH		
	20522	Ret Filmtabl 200 mg 100 Stk CHF [309.00]		65878002	01.01.2017, A
Conformément à l'annexe 1 de l'OPAS (RS 832.112.31), v. chiffre 8, psychiatrie, traitement de substitution en cas de dépendance aux opiacés.					
01.05		TREVICTA (Paliperidonum)	Janssen-Cilag AG		
	20552	Inj Susp 175 mg/0.875ml Fertspr 0.857 ml CHF 885.55 [757.10]		66054001	01.01.2017, B
		TREVICTA (Paliperidonum)	Janssen-Cilag AG		
	20552	Inj Susp 350 mg/1.75ml Fertspr 1.750 ml CHF 1'563.55 [1'369.53]		66054003	01.01.2017, B
		TREVICTA (Paliperidonum)	Janssen-Cilag AG		
	20552	Inj Susp 525 mg/2.625ml Fertspr 2.625 ml CHF 2'207.90 [1'957.05]		66054004	01.01.2017, B
		TREVICTA (Paliperidonum)	Janssen-Cilag AG		
	20552	Inj Susp 263 mg/1.315ml Fertspr 1.315 ml CHF 1'230.85 [1'066.20]		66054002	01.01.2017, B
01.07.10 (L)		BRIVIACT (Brivaracetamum)	UCB-Pharma SA		
	20506	Filmtabl 10 mg 14 Stk CHF 65.05 [42.36]		65831001	01.01.2017, B
En association dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez l'adulte atteint d'épilepsie.					
(L)		BRIVIACT (Brivaracetamum)	UCB-Pharma SA		
	20506	Filmtabl 25 mg 56 Stk CHF 205.05 [164.31]		65831003	01.01.2017, B
En association dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez l'adulte atteint d'épilepsie.					
(L)		BRIVIACT (Brivaracetamum)	UCB-Pharma SA		
	20506	Filmtabl 50 mg 56 Stk CHF 205.05 [164.31]		65831005	01.01.2017, B
En association dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez l'adulte atteint d'épilepsie.					
(L)		BRIVIACT (Brivaracetamum)	UCB-Pharma SA		
	20506	Filmtabl 75 mg 56 Stk CHF 205.05 [164.31]		65831006	01.01.2017, B
En association dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez l'adulte atteint d'épilepsie.					
(L)		BRIVIACT (Brivaracetamum)	UCB-Pharma SA		
	20506	Filmtabl 100 mg 56 Stk CHF 205.05 [164.31]		65831007	01.01.2017, B
En association dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez l'adulte atteint d'épilepsie.					
(L)		BRIVIACT (Brivaracetamum)	UCB-Pharma SA		
	20510	Lös 10 mg/ml zum Einnehmen 300 ml CHF 239.90 [194.69]		65832001	01.01.2017, B
En association dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez l'adulte atteint d'épilepsie.					

Groupe théér.	N° du dossier	PRÉPARATION / (Substances actives) Emballages	Maison responsable	N° d'ISM	Année d'admission
02.07.20 (L)G		AMLODIPIN VALSARTAN MEPHA (Amlodipinum, Valsartanum)	Mepha Pharma AG		
	20601	Lactab 5/80mg 28 Stk CHF 29.05 [14.61]		65866001	01.01.2017, B
	20601	Lactab 5/80mg 98 Stk CHF 70.60 [47.22]		65866002	01.01.2017, B
Le traitement combiné d'AMLODIPIN-VALSARTAN-MEPHA et d'un antagoniste du calcium I.T. 02.06 et/ou d'un inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine II et/ou d'un inhibiteur de l'ECA ne sera pas remboursé par l'assurance de base.					
(L)G		AMLODIPIN VALSARTAN MEPHA (Amlodipinum, Valsartanum)	Mepha Pharma AG		
	20601	Lactab 5/160mg 28 Stk CHF 36.30 [17.34]		65866003	01.01.2017, B
	20601	Lactab 5/160mg 98 Stk CHF 86.00 [60.63]		65866004	01.01.2017, B
Le traitement combiné d'AMLODIPIN-VALSARTAN-MEPHA et d'un antagoniste du calcium I.T. 02.06 et/ou d'un inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine II et/ou d'un inhibiteur de l'ECA ne sera pas remboursé par l'assurance de base.					
(L)G		AMLODIPIN VALSARTAN MEPHA (Amlodipinum, Valsartanum)	Mepha Pharma AG		
	20601	Lactab 10/160mg 28 Stk CHF 36.30 [17.34]		65866005	01.01.2017, B
	20601	Lactab 10/160mg 98 Stk CHF 86.00 [60.63]		65866006	01.01.2017, B
Le traitement combiné d'AMLODIPIN-VALSARTAN-MEPHA et d'un antagoniste du calcium I.T. 02.06 et/ou d'un inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine II et/ou d'un inhibiteur de l'ECA ne sera pas remboursé par l'assurance de base.					
(L)G		ALBUNORM 20 % (Albuminum humanum)	Octapharma AG		
	20569	Inf Lös 10 g/50ml 50ml Glasfl 1 Stk CHF 57.75 [36.00]		62660006	01.01.2017, B
(L)G		ALBUNORM 20 % (Albuminum humanum)	Octapharma AG		
	20569	Inf Lös 20 g/100ml 100ml Glasfl 1 Stk CHF 95.60 [69.00]		62660007	01.01.2017, B
(L)G		ALBUNORM 5 % (Albuminum humanum)	Octapharma AG		
	20569	Inf Lös 5 g/100ml 100ml Glasfl 1 Stk CHF 38.75 [19.48]		62660008	01.01.2017, B
(L)G		ALBUNORM 5 % (Albuminum humanum)	Octapharma AG		
	20569	Inf Lös 12.500 g/250ml 250ml Glasfl 1 Stk CHF 69.20 [46.00]		62660009	01.01.2017, B
(L)G		ALBUNORM 5 % (Albuminum humanum)	Octapharma AG		
	20569	Inf Lös 25 g/500ml 500ml Glasfl 1 Stk CHF 120.85 [91.00]		62660003	01.01.2017, B
(L)		ALPROLIX (Eftrenonacogum alfa)	Swedish Orphan Biovitrum AG		
	20572	Trockensub 250 IE cum Solv Durchstf 1 Stk CHF 517.65 [465.00]		66039001	01.01.2017, B
Calculations des prix pour préparations sanguines sur la base des prix «ex factory» plus une marge fixe de CHF 40.- à cause de la situation particulière de distribution (pratiquement pas de commerce de grossiste et détailliste) plus la TVA. Cette calculations n'est pas valable pour l'albumine humaine. Thérapie et prophylaxie d'hémorragies chez les patients traités précédemment et atteints d'hémophilie B (déficit congénital en facteur IX).					
(L)		ALPROLIX (Eftrenonacogum alfa)	Swedish Orphan Biovitrum AG		
	20572	Trockensub 500 IE cum Solv Durchstf 1 Stk CHF 994.25 [930.00]		66039002	01.01.2017, B
Calculations des prix pour préparations sanguines sur la base des prix «ex factory» plus une marge fixe de CHF 40.- à cause de la situation particulière de distribution (pratiquement pas de commerce de grossiste et détailliste) plus la TVA. Cette calculations n'est pas valable pour l'albumine humaine. Thérapie et prophylaxie d'hémorragies chez les patients traités précédemment et atteints d'hémophilie B (déficit congénital en facteur IX).					
(L)		ALPROLIX (Eftrenonacogum alfa)	Swedish Orphan Biovitrum AG		
	20572	Trockensub 1000 IE cum Solv Durchstf 1 Stk CHF 1'947.50 [1'860.00]		66039003	01.01.2017, B
Calculations des prix pour préparations sanguines sur la base des prix «ex factory» plus une marge fixe de CHF 40.- à cause de la situation particulière de distribution (pratiquement pas de commerce de grossiste et détailliste) plus la TVA. Cette calculations n'est pas valable pour l'albumine humaine. Thérapie et prophylaxie d'hémorragies chez les patients traités précédemment et atteints d'hémophilie B (déficit congénital en facteur IX).					

Groupe théér.	N° du dossier	PRÉPARATION/ (Substances actives) Emballages	Maison responsable	N° d'ISM	Année d'admission
(L)		ALPROLIX (Eftrenonacogum alfa)	Swedish Orphan Biovitrum AG		
	20572	Trockensub 2000 IE cum Solv Durchstf 1 Stk CHF 3'854.00 (3'720.00)		66039004	01.01.2017, B
<p>Calculations des prix pour préparations sanguines sur la base des prix «ex factory» plus une marge fixe de CHF 40.- à cause de la situation particulière de distribution (pratiquement pas de commerce de grossiste et détailliste) plus la TVA. Cette calculation n'est pas valable pour l'albumine humaine. Thérapie et prophylaxie d'hémorragies chez les patients traités précédemment et atteints d'hémophilie B (déficit congénital en facteur IX).</p>					
(L)		ALPROLIX (Eftrenonacogum alfa)	Swedish Orphan Biovitrum AG		
	20572	Trockensub 3000 IE cum Solv Durchstf 1 Stk CHF 5'760.50 (5'580.00)		66039005	01.01.2017, B
<p>Calculations des prix pour préparations sanguines sur la base des prix «ex factory» plus une marge fixe de CHF 40.- à cause de la situation particulière de distribution (pratiquement pas de commerce de grossiste et détailliste) plus la TVA. Cette calculation n'est pas valable pour l'albumine humaine. Thérapie et prophylaxie d'hémorragies chez les patients traités précédemment et atteints d'hémophilie B (déficit congénital en facteur IX).</p>					
07.14 (L)		XIAPEX (Clostridium histolyticum-Collagenasen)	Medius AG		
	19464	Trockensub 0.900 mg c Solv Durchstf 1 Stk CHF 993.25 (850.91)		61390001	01.01.2017, B
<p>Utilisation par des médecins spécialistes en chirurgie de la main et d'autres médecins spécialistes bénéficiant d'une expérience attestée dans le traitement de la contracture de Dupuytren. L'admission est limitée au 31.12.2019.</p>					
07.15		PROGRAF (PI) (Tacrolimusum)	APS-Arzneimittel-Parallelimport-Service AG		
	20497	Kaps 0.500 mg 50 Stk CHF 119.30 (89.63)		65822003	01.01.2017, A
07.15		PROGRAF (PI) (Tacrolimusum)	APS-Arzneimittel-Parallelimport-Service AG		
	20497	Kaps 1 mg 50 Stk CHF 168.55 (132.52)		65822001	01.01.2017, A
07.15		PROGRAF (PI) (Tacrolimusum)	APS-Arzneimittel-Parallelimport-Service AG		
	20497	Kaps 5 mg 50 Stk CHF 706.95 (601.54)		65822002	01.01.2017, A
(L)		TALTZ (Ixezumabum)	Eli Lilly (Suisse) SA		
	20532	Inj Lös 80 mg/ml Fertigspritze 1 Stk CHF 1'485.15 (1'298.04)		65906001	01.01.2017, B
<p>Traitement de patients adultes atteints de psoriasis en plaques grave, pour laquelle les thérapies UVB et PUVA ou l'une des trois thérapies systémiques suivantes (ciclosporine/méthotrexate/acitrétine) n'ont pas donné de résultat thérapeutique. Le traitement doit être interrompu si aucun résultat thérapeutique ne s'est produit après 20 semaines. La prescription médicale ne peut être délivrée que par des médecins spécialisés en dermatologie ou appartenant aux cliniques universitaires spécialisées en dermatologie.</p>					
(L)		TALTZ (Ixezumabum)	Eli Lilly (Suisse) SA		
	20532	Inj Lös 80 mg/ml Fertigen 1 Stk CHF 1'485.15 (1'298.04)		65907001	01.01.2017, B
<p>Traitement de patients adultes atteints de psoriasis en plaques grave, pour laquelle les thérapies UVB et PUVA ou l'une des trois thérapies systémiques suivantes (ciclosporine/méthotrexate/acitrétine) n'ont pas donné de résultat thérapeutique. Le traitement doit être interrompu si aucun résultat thérapeutique ne s'est produit après 20 semaines. La prescription médicale ne peut être délivrée que par des médecins spécialisés en dermatologie ou appartenant aux cliniques universitaires spécialisées en dermatologie.</p>					
07.16.10 (L)		JAKAVI (Ruxolitinibum)	Novartis Pharma Schweiz AG		
	19991	Tabl 5 mg 56 Stk CHF 2'142.10 (1'897.07)		62126001	01.01.2017, A
<p>Les thérapies suivantes nécessitent une garantie de prise en charge des frais par l'assureur maladie, après consultation préalable du médecin conseil: Pour le traitement des patients atteints de myélofibrose primaire et myélofibrose en tant que complication d'un néoplasme myéloprolifératif, du type polycythémie vraie (PV) ou thrombocythémie essentielle (TE), avec splénomégalie et/ou symptômes associés à la maladie, et à risque intermédiaire ou à haut risque, selon le score international des symptômes de prostatisme (International Prostate Symptom Score, IPSS). Pour le traitement de patients atteints de polycythémie vraie, qui sont résistants ou intolérants à un traitement avec une hydroxyurée ou à un autre traitement cytoréducteur de première intention. JAKAVI ne peut être prescrit que par un spécialiste en hématologie ou oncologie.</p>					
(L)		JAKAVI (Ruxolitinibum)	Novartis Pharma Schweiz AG		
	19991	Tabl 10 mg 56 Stk CHF 4'102.85 (3'762.76)		62126010	01.01.2017, A
<p>Les thérapies suivantes nécessitent une garantie de prise en charge des frais par l'assureur maladie, après consultation préalable du médecin conseil: Pour le traitement des patients atteints de myélofibrose primaire et myélofibrose en tant que complication d'un néoplasme myéloprolifératif, du type polycythémie vraie (PV) ou thrombocythémie essentielle (TE), avec splénomégalie et/ou symptômes associés à la maladie, et à risque intermédiaire ou à haut risque, selon le score international des symptômes de prostatisme (International Prostate Symptom Score, IPSS). Pour le traitement de patients atteints de polycythémie vraie, qui sont résistants ou intolérants à un traitement avec une hydroxyurée ou à un autre traitement cytoréducteur de première intention. JAKAVI ne peut être prescrit que par un spécialiste en hématologie ou oncologie.</p>					

Groupe théer.	N° du dossier	PRÉPARATION / (Substances actives) Emballages	Maison responsable	N° d'ISM	Année d'admission
(L)		JAKAVI (Ruxolitinibum)	Novartis Pharma Schweiz AG		
	19991	Tabl 15 mg 56 Stk CHF 4'102.85 [3'762.76]		62126004	01.01.2017, A
<p>Les thérapies suivantes nécessitent une garantie de prise en charge des frais par l'assureur maladie, après consultation préalable du médecin conseil:</p> <p>Pour le traitement des patients atteints de myélofibrose primaire et myélofibrose en tant que complication d'un néoplasme myéloprolifératif, du type polycythémie vraie (PV) ou thrombocythémie essentielle (TE), avec splénomégalie et/ou symptômes associés à la maladie, et à risque intermédiaire ou à haut risque, selon le score international des symptômes de prostatisme (International Prostate Symptom Score, IPSS).</p> <p>Pour le traitement de patients atteints de polycythémie vraie, qui sont résistants ou intolérants à un traitement avec une hydroxyurée ou à un autre traitement cytoréducteur de première intention.</p> <p>JAKAVI ne peut être prescrit que par un spécialiste en hématologie ou oncologie.</p>					
(L)		JAKAVI (Ruxolitinibum)	Novartis Pharma Schweiz AG		
	19991	Tabl 20 mg 56 Stk CHF 4'102.85 [3'762.76]		62126007	01.01.2017, A
<p>Les thérapies suivantes nécessitent une garantie de prise en charge des frais par l'assureur maladie, après consultation préalable du médecin conseil:</p> <p>Pour le traitement des patients atteints de myélofibrose primaire et myélofibrose en tant que complication d'un néoplasme myéloprolifératif, du type polycythémie vraie (PV) ou thrombocythémie essentielle (TE), avec splénomégalie et/ou symptômes associés à la maladie, et à risque intermédiaire ou à haut risque, selon le score international des symptômes de prostatisme (International Prostate Symptom Score, IPSS).</p> <p>Pour le traitement de patients atteints de polycythémie vraie, qui sont résistants ou intolérants à un traitement avec une hydroxyurée ou à un autre traitement cytoréducteur de première intention.</p> <p>JAKAVI ne peut être prescrit que par un spécialiste en hématologie ou oncologie.</p>					
08.01.90 (L)G		LINEZOLID SANDOZ (Linezolidum)	Sandoz Pharmaceuticals AG		
	20581	Filmtabl 600 mg 10 Stk CHF 848.85 [725.15]		65446001	01.01.2017, A
<p>Traitement de la pneumonie nosocomiale, des infections compliquées de la peau et des parties molles, des infections à l'Enterococcus faecium résistant à la vancomycine, y compris la bactériémie.</p>					
(L)G		LINEZOLID SANDOZ (Linezolidum)	Sandoz Pharmaceuticals AG		
	20580	Inf Lös 600 mg/300ml 10 Stk CHF 831.70 [710.19]		65708001	01.01.2017, A
<p>Traitement de la pneumonie nosocomiale, des infections compliquées de la peau et des parties molles, des infections à l'Enterococcus faecium résistant à la vancomycine, y compris la bactériémie.</p>					
08.03 (L)		EPCLUSA (Sofosbuvirum, Velpatasvirum)	Gilead Sciences Switzerland Sàrl		
	20566	Filmtabl 28 Stk CHF 20'005.75 [19'277.79]		66095001	01.01.2017, A
<p>Pour le traitement des adultes atteints d'hépatite C chronique (HCC) de génotype 3 ainsi qu'en association à la ribavirine pour le traitement des adultes atteints d'une HCC de génotype 3 avec cirrhose compensée et le traitement des adultes atteints d'une HCC de génotype 2, 3, 5, 6 avec cirrhose décompensée répondant à un des critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fibrose hépatique de grade 2, 3 ou 4 (score metavir) confirmée par biopsie ou dureté du foie $>=7,5\text{kPa}$ mesurée deux fois en l'espace de 3 mois par fibroscan. • Patients symptomatiques avec manifestation extrahépatique de l'infection par VHC indépendamment des lésions hépatiques. <p>La durée maximale de remboursement est limitée comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Patients avec infection à VHC de génotype 3 sans cirrhose: 12 semaines • Patients avec infection à VHC de génotype 3 avec cirrhose (le cas échéant en association à la ribavirine): 12 semaines • Patients avec infection de génotype 2, 3, 5, 6 et cirrhose décompensée en association à la ribavirine: 12 semaines <p>La prescription est uniquement réservée aux spécialistes en gastroentérologie, notamment aux médecins ayant suivi une formation approfondie en hépatologie, ou aux spécialistes en infectiologie ainsi qu'à certains médecins expérimentés en médecine d'addiction et traitement de l'hépatite C chronique. La liste de ces médecins expérimentés en médecine d'addiction et dans le traitement de l'HCC peut être téléchargée à l'adresse suivante: www.bag.admin.ch/sl-ref</p>					
08.06 G		ITRACONAZOL SANDOZ ECO (Itraconazolium)	Sandoz Pharmaceuticals AG		
	20599	Kaps 100 mg 15 Stk CHF 36.20 [17.25]		59319004	01.01.2017, B
	20599	Kaps 100 mg 30 Stk CHF 56.00 [34.50]		59319005	01.01.2017, B
G		ITRACONAZOL SANDOZ ECO 4 (Itraconazolium)	Sandoz Pharmaceuticals AG		
	20599	Kaps 100 mg 4 Stk CHF 14.25 [5.26]		59319003	01.01.2017, B
08.09 (L)		CUVITRU (Immunoglobulinum humanum normale)	Baxalta Schweiz AG		
	20571	Inj Lös 1 g/5ml Durchstf 5 ml CHF 87.80 [62.20]		65992001	01.01.2017, B
<p>Pour le traitement des syndromes provoqués par l'absence d'anticorps. Prise en charge si la caisse a donné une garantie spéciale.</p>					
(L)		CUVITRU (Immunoglobulinum humanum normale)	Baxalta Schweiz AG		
	20571	Inj Lös 2 g/10ml Durchstf 10 ml CHF 159.20 [124.40]		65992002	01.01.2017, B
<p>Pour le traitement des syndromes provoqués par l'absence d'anticorps. Prise en charge si la caisse a donné une garantie spéciale.</p>					

Groupe théér.	N° du dossier	PRÉPARATION/ (Substances actives) Emballages	Maison responsable	N° d'ISM	Année d'admission
(L)		CUVITRU (Immunoglobulinum humanum normale)	Baxalta Schweiz AG		
	20571	Inj Lös 4 g/20ml Durchstf 20 ml CHF 302.00 [248.80]		65992003	01.01.2017, B
Pour le traitement des syndromes provoqués par l'absence d'anticorps. Prise en charge si la caisse a donné une garantie spéciale.					
(L)		CUVITRU (Immunoglobulinum humanum normale)	Baxalta Schweiz AG		
	20571	Inj Lös 8 g/40ml Durchstf 40 ml CHF 587.65 [497.60]		65992004	01.01.2017, B
Pour le traitement des syndromes provoqués par l'absence d'anticorps. Prise en charge si la caisse a donné une garantie spéciale.					
11.06.20 G		AZELASTIN-COMOD (Azelastini hydrochloridum)	Ursapharm Schweiz GmbH		
	20470	Gtt Opht 0.500 mg/ml 10 ml CHF 18.55 [9.00]		62881002	01.01.2017, B
11.09		TAPTIQOM (Tafluprostum, Timolololum)	Santen Switzerland SA		
	20568	Gtt Opht 30 0.300 ml CHF 43.45 [23.55]		66073000	01.01.2017, B
17.03		PERECTOR (Molybdenum)	Heider AG		
	20603	Generator 2.3-57.1 GBq1 Stk CHF [] Verrechnungspreis per mCi (=37 MBq) CHF 1.70		65778001	01.01.2017, A
[]Le prix de fabrique servant de base au prix public autorisé					

II. Autres emballages et dosages

07.15.00 0		CELLCEPT (Mofetili mycophenolas)	Roche Pharma (Schweiz) AG		
	16560	Filmtabl 500 mg 50 Stk CHF 163.20 [127.88]		53338001	01.01.2017, B
	16560	Filmtabl 500 mg 150 Stk CHF 456.80 [383.63]		53338002	01.01.2017, B
0		CELLCEPT (Mofetili mycophenolas)	Roche Pharma (Schweiz) AG		
	16561	Kaps 250 mg 100 Stk CHF 176.75 [139.67]		53337001	01.01.2017, B
	16561	Kaps 250 mg 300 Stk CHF 497.40 [419.00]		53337002	01.01.2017, B
07.16.10 (L)		MABTHERA (Rituximabum)	Roche Pharma (Schweiz) AG		
	20602	Inj Konz 1400 mg/11.7ml s.c.Durchstf 1 Stk CHF 2'603.95 [2'318.18]		65813001	01.01.2017, A
<p>Traitement de patients symptomatiques non prétraités avec lymphome non hodgkinien folliculaire CD20-positif (stades III-IV) et charge tumorale élevée, en association avec un protocole CVP (cyclophosphamide, vincristine, prednisonne) ou CHOP (cyclophosphamide, doxorubicine, vincristine, prednisonne). En cas de réponse au traitement, un traitement d'entretien par le rituximab en monothérapie peut être administré pendant 2 ans.</p> <p>Traitement de patients avec lymphome non hodgkinien folliculaire CD20- positif (stades III-IV), en cas de récurrence ou de chimiorésistance.</p> <p>Traitement d'entretien de patients avec lymphome non hodgkinien folliculaire CD20-positif récidivant ou réfractaire (stades III - IV) ayant répondu à un traitement d'induction par un protocole CHOP ou R-CHOP.</p> <p>Traitement de patients avec lymphome non hodgkinien agressif à grandes cellules B, CD20-positif, (DLBCL) en association avec une chimiothérapie standard analogue au protocole CHOP.</p> <p>Traitement de patients avec leucémie lymphatique chronique (CLL) nécessitant un traitement en association avec fludarabine et cyclophosphamide (R-FC). Les patients prétraités par fludarabine doivent avoir répondu au traitement pendant 6 mois au moins.</p>					
11.99 (L)		LUCENTIS (Ranibizumabum)	Novartis Pharma Schweiz AG		
	18483	Inj Lös 2.3000 mg/0.23ml m Filternadel 0.230 ml CHF 1'067.05 [1'001.00]		57664004	01.01.2017, B
<p>Pour le traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge exsudative (humide) – DMLA, d'une perte de vision due à un œdème maculaire diabétique (OMD) et d'une perte de vision due à un œdème maculaire consécutif à une occlusion de veine rétinienne (occlusion de branche veineuse rétinienne OBVR et occlusion de la veine centrale de la rétine (OVCR) ou d'une perte de vision due à une néovascularisation choroïdienne (NVC) consécutive à une myopie pathologique (MP), (NVC myopique, mNVC).</p> <p>LUCENTIS ne doit être utilisé que par des ophtalmologistes qualifiés dans les cliniques/centres A, B et C (conformément à la liste des centres de formation continue de la FMH (www.siwf-register.ch) et pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS).</p> <p>Réglementation exceptionnelle: les cliniques de formation A, B et C ont le droit de collaborer avec des ophtalmologistes en cabinet pour assurer des soins qui soient proches du patient.</p> <p>La collaboration se déroule sur une base consensuelle entre les deux partenaires et respecte les conditions suivantes:</p> <p>a) La clinique de formation assure le premier examen ou la confirmation du diagnostic. Ce point doit être documenté pour les caisses-maladie.</p> <p>b) Sur accord concernant les indications autorisées (DMLA, OMD, OBVR, OVCR ou mNVC), le médecin en cabinet peut également assurer la poursuite du traitement du patient. Le traitement simultané des deux yeux chez un patient nécessite l'autorisation de l'assurance maladie, après consultation préalable du médecin-conseil.</p> <p>Calcul du prix sur la base du prix ex-factory, excl. TVA (CHF 1001.-) plus une marge fixe de CHF 40.- en raison des conditions particulières de distribution (pratiquement pas d'intermédiaire).</p>					
[]Le prix de fabrique servant de base au prix public autorisé					

Groupe théér.	N° du dossier	PRÉPARATION / (Substances actives) Emballages	Maison responsable	N° d'ISM	Année d'admission
III. Préparations/emballages radiés					
01.01.20		CO BECETAMOL (Paracetamololum, Codeini phosphas hemihydricus)	Gebro Pharma AG		
	15854	Tabl 500/20mg 20 Stk CHF 7.10 [2.61]		46358058	01.01.2017, B
		CO BECETAMOL (Paracetamololum, Codeini phosphas hemihydricus)	Gebro Pharma AG		
	18237	Supp 250/5mg 10 Stk CHF 6.80 [2.36]		46357078	01.01.2017, B
		CO BECETAMOL (Paracetamololum, Codeini phosphas hemihydricus)	Gebro Pharma AG		
	18237	Supp 500/10mg 10 Stk CHF 7.30 [2.78]		46357086	01.01.2017, B
		CO BECETAMOL (Paracetamololum, Codeini phosphas hemihydricus)	Gebro Pharma AG		
	18237	Supp 1000/20mg 10 Stk CHF 7.90 [3.30]		46357094	01.01.2017, B
		CO BECETAMOL (Paracetamololum, Codeini phosphas hemihydricus)	Gebro Pharma AG		
	18238	Kaps 500/30mg 20 Stk CHF 7.40 [2.90]		53906044	01.01.2017, B
02.08.10		PHLEBOSTASIN (Aescinum)	Takeda Pharma AG		
	11950	Kaps 20 Stk CHF 15.50 [8.40]		34755086	01.01.2017, D
04.99 G		ESOPRAZOL ACTAVIS (Esomeprazololum)	Actavis Switzerland AG		
	20230	Filmtabl 20 mg 14 Stk CHF 14.65 [5.60]		62581001	01.01.2017, B
	20230	Filmtabl 20 mg 30 Stk CHF 24.95 [11.00]		62581002	01.01.2017, B
	20230	Filmtabl 20 mg 60 Stk CHF 38.10 [18.90]		62581003	01.01.2017, B
	20230	Filmtabl 20 mg 100 Stk CHF 51.20 [30.30]		62581004	01.01.2017, B
	20230	Filmtabl 20 mg Ds 100 Stk CHF 51.20 [30.30]		62581006	01.01.2017, B
G		ESOPRAZOL ACTAVIS (Esomeprazololum)	Actavis Switzerland AG		
	20230	Filmtabl 40 mg 14 Stk CHF 15.30 [6.20]		62581007	01.01.2017, B
	20230	Filmtabl 40 mg 30 Stk CHF 25.15 [11.20]		62581008	01.01.2017, B
	20230	Filmtabl 40 mg 60 Stk CHF 40.40 [20.90]		62581009	01.01.2017, B
	20230	Filmtabl 40 mg 100 Stk CHF 58.75 [36.90]		62581010	01.01.2017, B
	20230	Filmtabl 40 mg Ds 100 Stk CHF 58.75 [36.90]		62581012	01.01.2017, B
05.01 G		FUROSEMID HELVEPHARM (Furosemidum)	Helvepharm AG		
	13804	Tabl 40 mg 12 Stk CHF 4.85 [0.65]		43226010	01.01.2017, B
	13804	Tabl 40 mg 50 Stk CHF 7.15 [2.67]		43226029	01.01.2017, B
05.99 G		TAMSULOSIN T HELVEPHARM (Tamsulosini hydrochloridum)	Helvepharm AG		
	20126	Ret Tabl 0.400 mg 10 Stk CHF 14.80 [5.73]		62817001	01.01.2017, B
	20126	Ret Tabl 0.400 mg 30 Stk CHF 26.35 [12.22]		62817002	01.01.2017, B
	20126	Ret Tabl 0.400 mg 100 Stk CHF 62.75 [40.38]		62817003	01.01.2017, B
07.10.10 G		DICLOFENAC HELVEPHARM RAPID (Diclofenacum kalicum)	Helvepharm AG		
	18857	Filmtabl 50 mg 10 Stk CHF 5.95 [1.59]		58164004	01.01.2017, B
	18857	Filmtabl 50 mg 20 Stk CHF 7.15 [2.64]		58164005	01.01.2017, B

Groupe théér.	N° du dossier	PRÉPARATION/ (Substances actives) Emballages	Maison responsable	N° d'ISM	Année d'admission
G		INDOMETACIN RET HELVEPHARM (Indometacinum)	Helvepharm AG		
	14844	Ret Kaps 75 mg 20 Stk CHF 8.70 (4.00)		46804015	01.01.2017, B
	14844	Ret Kaps 75 mg 100 Stk CHF 36.35 (17.40)		46804023	01.01.2017, B
07.10.50		SOUFROL SCHWEFEL ÖL BAD (Mesulfenum)	Gebro Pharma AG		
	10701	liq 150 ml CHF 8.15 (4.42)		33504047	01.01.2017, D
	10701	liq 800 ml CHF 28.15 (15.26)		33504020	01.01.2017, D
07.12 G		ATORVASTATIN HELVEPHARM (Atorvastatinum)	Helvepharm AG		
	19915	Filmtabl 10 mg 30 Stk CHF 34.60 (15.85)		61410001	01.01.2017, B
	19915	Filmtabl 10 mg 100 Stk CHF 76.25 (52.15)		61410002	01.01.2017, B
G		ATORVASTATIN HELVEPHARM (Atorvastatinum)	Helvepharm AG		
	19915	Filmtabl 20 mg 30 Stk CHF 34.60 (15.85)		61410003	01.01.2017, B
	19915	Filmtabl 20 mg 100 Stk CHF 76.25 (52.15)		61410004	01.01.2017, B
G		ATORVASTATIN HELVEPHARM (Atorvastatinum)	Helvepharm AG		
	19915	Filmtabl 40 mg 30 Stk CHF 34.60 (15.85)		61410005	01.01.2017, B
	19915	Filmtabl 40 mg 100 Stk CHF 76.25 (52.15)		61410006	01.01.2017, B
G		ATORVASTATIN HELVEPHARM (Atorvastatinum)	Helvepharm AG		
	19915	Filmtabl 80 mg 30 Stk CHF 34.60 (15.85)		61410007	01.01.2017, B
	19915	Filmtabl 80 mg 100 Stk CHF 76.25 (52.15)		61410008	01.01.2017, B
07.13.10 G		DESLORATADIN HELVEPHARM (Desloratadinum)	Helvepharm AG		
	20014	Filmtabl 5 mg 10 Stk CHF 7.85 (3.28)		62464001	01.01.2017, B
	20014	Filmtabl 5 mg 30 Stk CHF 18.65 (9.09)		62464002	01.01.2017, B
	20014	Filmtabl 5 mg 50 Stk CHF 28.25 (13.91)	62464003	01.01.2017, B	
08.01.23 0		CLAMOXYL RC (Amoxicillinum anhydricum)	GlaxoSmithKline AG		
	16309	Tabl 750 mg 24 Stk CHF 25.90 (11.86)		52146070	01.01.2017, A
0		CLAMOXYL RC (Amoxicillinum anhydricum)	GlaxoSmithKline AG		
16309	Tabl 1000 mg 3 Stk CHF 6.30 (1.92)	52146071		01.01.2017, A	
10.02		TASMADERM (Motretinidum)	Gebro Pharma AG		
	13891	Creme 20 g CHF 11.85 (6.42)		41179015	01.01.2017, C

PRÉPARATION/ (Substances actives) Emballages	Maison responsable	Groupe thér.	N° du dossier	nouveau prix	nouveau ex-fact.
IV. Réductions de prix					
ENTRESTO Filmtabl 50 mg 28 Stk	Novartis Pharma Schweiz AG	020720	20415	100.20	72.99
ENTRESTO Filmtabl 100 mg 56 Stk Filmtabl 100 mg 168 Stk	Novartis Pharma Schweiz AG	020720	20415 20415	184.00 519.15	145.98 437.94
ENTRESTO Filmtabl 200 mg 56 Stk Filmtabl 200 mg 168 Stk	Novartis Pharma Schweiz AG	020720	20415 20415	184.00 519.15	145.98 437.94
GALVUMET Filmtabl 50/500 mg 60 Stk Filmtabl 50/500 mg 180 Stk	Novartis Pharma Schweiz AG	070620	19118 19118	73.35 187.30	49.62 148.86
GALVUMET Filmtabl 50/850 mg 60 Stk Filmtabl 50/850 mg 180 Stk	Novartis Pharma Schweiz AG	070620	19118 19118	73.35 187.30	49.62 148.86
GALVUMET Filmtabl 50/1000 mg 60 Stk Filmtabl 50/1000 mg 180 Stk	Novartis Pharma Schweiz AG	070620	19118 19118	73.35 187.30	49.62 148.86
JAKAVI Tabl 5 mg 56 Stk	Novartis Pharma Schweiz AG	071610	19991	2'142.10	1'897.07
JAKAVI Tabl 10 mg 56 Stk	Novartis Pharma Schweiz AG	071610	19991	4'102.85	3'762.76
JAKAVI Tabl 15 mg 56 Stk	Novartis Pharma Schweiz AG	071610	19991	4'102.85	3'762.76
JAKAVI Tabl 20 mg 56 Stk	Novartis Pharma Schweiz AG	071610	19991	4'102.85	3'762.76
NIVOLUMAB BMS Inf Konz 40 mg/4ml Durchstf 1 Stk	Bristol-Myers Squibb SA	071610	20505	728.70	620.49
NIVOLUMAB BMS Inf Konz 100 mg/10ml Durchstf 1 Stk	Bristol-Myers Squibb SA	071610	20505	1'762.80	1'551.22
OPDIVO Inf Konz 40 mg/4ml Durchstf 4 ml	Bristol-Myers Squibb SA	071610	20461	728.70	620.49
OPDIVO Inf Konz 100 mg/10ml Durchstf 10 ml	Bristol-Myers Squibb SA	071610	20461	1'762.80	1'551.22
XIAPEX Trockensub 0.900 mg c Solv Durchstf 1 Stk	Medius AG	071400	19464	993.25	850.91

V. Augmentations de prix

VESANOID Kaps 10 mg 100 Stk	CPS Cito Pharma Services GmbH	071610	16400	400.05	334.18
---------------------------------------	-------------------------------	--------	-------	--------	--------

VI. Modifications de la limitation/de l'indication

OPDIVO Inf Konz 40 mg/4 ml Durchstf 4 ml Inf Konz 100 mg/10 ml Durchstf 10 ml	Bristol-Myers Squibb SA	071610	20461 20461	728.70 1'762.80	620.49 1'551.22
--	-------------------------	--------	----------------	--------------------	--------------------

Vieille limitation:

Traitement du cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) localement avancé ou métastatique après une chimiothérapie.

Le dosage maximal est de 3 mg/kg toutes les deux semaines par voie intraveineuse.

Il convient de traiter le patient jusqu'à la progression de la maladie ou jusqu'à l'apparition d'une toxicité intolérable. Les patients dont l'état clinique est stable et présentant des signes évidents de progression peuvent continuer le traitement jusqu'à confirmation de la progression.

Le traitement est soumis à l'accord de prise en charge par l'assurance-maladie après consultation du médecin conseil.

PRÉPARATION/ (Substances actives) Emballages	Maison responsable	Groupe théér.	N° du dossier	nouveau prix	nouveau ex-fact.
---	--------------------	---------------	---------------	--------------	------------------

Limitation limitée jusqu'au 31.03.2018

Cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC)

Traitement du cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) localement avancé ou métastatique après une chimiothérapie.

Le dosage maximal est de 3 mg/kg toutes les deux semaines par voie intraveineuse.

Il convient de traiter le patient jusqu'à la progression de la maladie ou jusqu'à l'apparition d'une toxicité intolérable. Les patients dont l'état clinique est stable et présentant des signes évidents de progression peuvent continuer le traitement jusqu'à confirmation de la progression.

Le traitement est soumis à l'accord de prise en charge par l'assurance-maladie après consultation du médecin conseil.

Mélanome avancé

En monothérapie dans le traitement du mélanome avancé (non résecable ou métastatique) chez l'adulte.

Le dosage maximal est de 3 mg/kg de masse corporelle toutes les deux semaines.

En combinaison avec YERVOY pour le traitement du mélanome avancé (non résecable ou métastatique) chez l'adulte, de la manière suivante:

Phase de traitement combiné: YERVOY à une dose de maximum 3 mg/kg de poids corporel combiné avec OPDIVO à une dose de maximum 1 mg/kg, toutes les 3 semaines pour 4 cycles au maximum.

Pour la phase de traitement combiné, Bristol-Myers Squibb SA rembourse la caisse maladie, à la demande de la caisse maladie à laquelle la personne assurée est inscrite au moment de la visite, pour chaque patient, CHF 2'875.70 par cycle combiné manifestement administré. La taxe sur la valeur ajoutée ne peut pas être exigée en sus de ce montant. La demande de remboursement doit intervenir en règle générale dans les 3 mois qui suivent l'administration.

Lors d'une monothérapie suivant la phase de traitement combiné, OPDIVO doit être administré à une dose de maximum 3 mg/kg de poids corporel toutes les deux semaines.

Il convient de traiter le patient jusqu'à la progression de la maladie ou jusqu'à l'apparition d'une toxicité intolérable. Les patients dont l'état clinique est stable et présentant des signes évidents de progression peuvent continuer le traitement jusqu'à confirmation de la progression.

Le traitement est soumis à l'accord de prise en charge par l'assurance-maladie après consultation du médecin conseil.

Carcinome à cellules rénales (CCR)

Traitement de patients adultes atteints d'un carcinome à cellules rénales ayant suivi un traitement anti-angiogénique.

La dose maximale est de 3 mg/kg toutes les deux semaines.

Les patients seront traités jusqu'à la progression de la maladie ou jusqu'à l'apparition d'une toxicité intolérable. Les patients cliniquement stables avec des indices de progression peuvent poursuivre le traitement jusqu'à ce confirmation de la progression.

Pour le traitement du carcinome à cellules rénales, Bristol-Myers Squibb SA rembourse, sur demande, à l'assurance maladie auprès de laquelle le patient était assuré au moment où il a reçu le médicament, 20,71% du prix de fabrique par boîte ou par mg d'OPDIVO administré de manière prouvée pour un CCR. La taxe sur la valeur ajoutée ne peut pas être exigée en sus de ce montant. La demande de remboursement doit intervenir en règle générale dans les 3 mois qui suivent l'administration.

TARCEVA

Roche Pharma (Schweiz) AG

071610

Filmtabl 100 mg 30 Stk

18210

2'939.10

2'627.40

Filmtabl 150 mg 30 Stk

18210

3'452.05

3'127.86

Vieille limitation:

Après l'approbation de la prise en charge par l'assurance maladie après consultation préalable du médecin-conseil.

Pour le traitement de patients souffrant de cancer du poumon non à petites cellules localement évolué ou métastatique, après échec d'au moins une chimiothérapie.

En tant que monothérapie comme traitement d'entretien chez les patients présentant un cancer du poumon qui n'est pas à petites cellules localement avancé ou métastatique, après 4 cycles de traitement par une chimiothérapie standard de première ligne à base de platine, si l'état de la maladie ne s'est pas modifié (= stable disease).

Traitement de première ligne des patients présentant un cancer du poumon localement avancé ou métastatique qui n'est pas à petites cellules (NSCLC), avec des mutations qui activent l'EGCHF

Nouvelle limitation:

Après l'approbation de la prise en charge par l'assurance maladie après consultation préalable du médecin-conseil. Pour le traitement de patients souffrant de cancer du poumon non à petites cellules localement évolué ou métastatique, après échec d'au moins une chimiothérapie.

Traitement de première ligne et traitement d'entretien des patients présentant un cancer du poumon localement avancé ou métastatique qui n'est pas à petites cellules (NSCLC), avec des mutations qui activent l'EGCHF

Mise au concours du Centre de compétence pour les investigations de flambées

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est, selon la loi sur les épidémies (LEp), responsable de la détection et de la surveillance des maladies transmissibles. Cela inclut, si nécessaire et en consultation avec les cantons, la réalisation d'enquêtes épidémiologiques (Art. 15 LEp). Afin de pouvoir mener rapidement et efficacement de telles enquêtes en cas d'événements, la direction et la mise en œuvre d'un centre de compétence pour les investigations de flambées (KEA) ont été déléguées à une institution tiers. Le mandat du KEA est maintenant mis au concours pour la prochaine période de fonctionnement de cinq ans.

Les tâches de base du KEA comprennent :

- faire avancer la recherche et le développement dans le domaine de l'investigation épidémiologique des flambées de maladies transmissibles conformément à l'état actuel des connaissances, en particulier en matière de conception d'études, d'instruments de collecte de données, d'analyse et d'interprétation des données de flambées ;
- dans le cas d'une flambée de maladie transmissible, mener rapidement les enquêtes épidémiologiques nécessaires pour identifier les sources d'infections et les voies de transmission possibles.

La mission, les exigences et la procédure ont été publiées dans leur intégralité à l'adresse suivante :

www.simap.ch

La date limite de dépôt des offres est le 9 mars 2017. Les questions sur les documents d'appel d'offre peuvent être soumises avant le 30 janvier sur www.simap.ch.

Contact:

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone 058 463 87 06

Bulletin de l'OFSP
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne

A-PRIORITY

P.P. A

CH-3003 Berne
Post CH AG

OFSP-Bulletin

Semaine

02/2017